

# Le retour des 67 heures ?

Jeudi, 25. juin 2020

De: Services Publics



photo Eric Roset

**La productivité du travail a fait un bond durant la pandémie. De quoi ouvrir l'appétit des milieux patronaux.**

Au pic de la crise sanitaire, le total des heures travaillées en Suisse a fortement baissé en raison du chômage partiel, qui a touché un quart de la population active. La création de richesses (mesurées par le Produit intérieur brut, PIB), a cependant diminué de manière nettement moins importante. La raison de cette déconnexion ? Les travailleuses et travailleurs ont été beaucoup plus productifs.

## Bond de productivité

Selon une étude réalisée par Henrique Schneider, économiste en chef de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), la productivité du travail aurait en effet fait un bond de 16% durant la crise sanitaire (1).

On pourrait interpréter ce saut comme le résultat de l'effort colossal réalisé par une majorité des salarié-e-s, engagé-e-s à fond malgré le manque d'effectifs et les risques sanitaires. Cela justifierait un débat sur la reconnaissance, y compris financière, de cet effort hors du commun – et la juste répartition des gains de productivité qu'il a générés.

## L'occasion fait le larron

L'USAM ne l'entend pas de cette oreille. Selon la faïtière patronale, ce sont la restructuration du travail via le home-office, les horaires de travail plus flexibles et la fin des trajets entre le domicile et lieu de travail qui expliqueraient l'efficacité productive en hausse. La faïtière patronale revendique donc aujourd'hui... encore plus de flexibilité: « Une adaptation des règlements à une société moderne de services, en particulier en matière de home-office, d'enregistrement du temps de travail et de règlement des pauses et du temps de repos. Cela implique qu'un employé puisse travailler au besoin 50 ou 67 heures par semaine, si elles sont compensées plus tard».

## Le retour de Graber

On a déjà entendu cette musique. Une motion de l'ancien conseiller aux Etats (PDC) Konrad Graber se traîne au Parlement depuis quelques années. Soutenue par l'USAM et l'Union patronale suisse, elle vise à affaiblir fortement la Loi sur le travail (LTr) en annualisant le temps

de labeur, permettant ainsi des semaines de 67 heures. Le travail du dimanche et le samedi seraient facilités, les temps de pause raccourcis. Cette motion a suscité une levée des boucliers de la part des syndicats mais aussi des médecins du travail, des Eglises et des cantons. Cette forte résistance a eu pour effet de repousser le traitement du texte au printemps 2021.

### **le boom du télétravail...**

Pour justifier ses coups de canif dans la LTr, l'organisation patronale s'appuie désormais sur un nouvel élément: le développement fulgurant du télétravail durant la pandémie – et son succès.

Une récente étude de l'institut Gfs, commanditée par syndicom, le syndicat de la communication, souligne en effet que le principe du télétravail est largement salué parmi les personnes qui l'ont expérimenté en mars et avril dernier. La pratique pose cependant des problèmes de fond, notamment en matière de frais du travail à domicile (62% des salarié-e-s estiment que l'employeur devrait participer à leur règlement) et de santé au travail (49% indiquent que l'ergonomie en cas de télétravail est mauvaise).

### **... Et son instrumentalisation**

Les employeurs et leurs porte-voix politiques ont une autre lecture du phénomène. Selon l'USAM, le télétravail exige « plus d'autonomie pour celles et ceux qui travaillent depuis la maison. » Une thèse reprise par le conseiller aux Etats (PDC) Erich Ettlin – par ailleurs cosignataire de la motion Graber: « Il faut changer la loi pour qu'elle colle à la réalité que vivent les gens. Travailler le dimanche ou en soirée ne doit plus être interdit. Nous n'avons pas eu des problèmes avec l'expérience du télétravail du coronavirus, au contraire » (2).

### **La vigilance est de mise**

La ficelle est assez grosse. Comme le souligne Jean-Christophe Schwaab, spécialiste en droit du travail, « les milieux patronaux tentent de profiter de la popularité grandissante (et justifiée) du télétravail pour faire passer des revendications qui n'ont en réalité rien à voir avec lui (...) Il s'agira donc d'être particulièrement vigilant au cours des prochains mois. Ni les causes de la pandémie ni le soutien à l'essor du télétravail ne sauraient en effet justifier que toutes et tous travaillent beaucoup plus, sur de plus longues périodes, en étant plus stressés et en ayant moins de temps à consacrer à la vie hors travail » (3).

---

(1) *NZZ am Sonntag*, 7 juin 2020.

(2) *Tribune de Genève*, 8 juin 2020.

(3) *Domaine public*, 3 juin 2020.